

Le 13 novembre 2015

Circulaire – Activités pédagogiques complémentaires 2015/2016

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires de septembre 2013, le soutien est devenu l'APC (activités pédagogiques complémentaires) d'une quotité horaire annuelle d'environ 36 heures.

En ce début d'année scolaire 2015/2016, l'équipe pédagogique a consacré de nombreux temps d'échanges et de travaux pour effectuer le bilan des pratiques APC des années passées avant de projeter de nouvelles actions et de nouveaux modes opératoires.

Une nouvelle organisation va se mettre en place à compter de **la semaine du 16 au 23 novembre**. Elle va revêtir des formes différentes suivant les cycles, les sites, en fonction des choix retenus par les enseignants concernés.

Soutien individuel classique ou ateliers transversaux se déclineront suivant le cas.

Les jours d'APC seront identiques aux années passées : **mardi et jeudi**.

Majoritairement le temps d'atelier se situera sur le temps de déjeuner 12h30/13h15 en élémentaire et 12h45/13h15 en maternelle.

Si votre enfant est concerné par un atelier 16h45/17h30 ou 12h30/13h15 (et déjeune à la maison), vous serez averti **en amont par l'intermédiaire du cahier de liaison**.

Vous trouverez ci-dessous les principes organisationnels de cette nouvelle APC :

- Cycle 1 (PS-MS-GS) : groupes mixtes d'élèves mardi et jeudi 12h45/13h15
- Cycle 2 (CP-CE1-CE2) : en alternance
 - Semaine A soutien individuel interne classe mardi et jeudi midi ou soir
 - Semaine B ateliers transversaux mélangeant les élèves du cycle. Mardi et jeudi midi.
- Cycle 3 (CM1-CM2) : en alternance
 - Semaine A soutien individuel interne classe mardi et jeudi midi
 - Semaine B ateliers transversaux mélangeant les élèves du cycle. Mardi et jeudi midi.

Vous noterez que nous avons déjà intégré la nouvelle configuration des cycles qui rentra en vigueur en septembre 2016.

Les ateliers transversaux regroupant des élèves de différentes classes sur des thématiques spécifiques permettront d'autres approches pédagogiques favorisant la prise de confiance, le travail sur des compétences fragiles ou transversales.

La participation de votre enfant à l'APC pourra être ponctuelle (1 ou 2 séances) ou plus durable (période de vacances à vacances) suivant les besoins.

Après un temps d'expérimentation, cette nouvelle organisation pourra encore évoluer ou être adaptée.

Toute l'équipe enseignante compte sur votre collaboration.

Le directeur, J-G DANO

